



**APPEL A CANDIDATURES**  
**ESPACE TEST AGRICOLE DU GRAND CAHORS**  
**Lieu test de Tour de Faure**

## Table des matières

<b>I. PRESENTATION DE L'ESPACE TEST AGRICOLE</b> .....	3
OBJECTIFS .....	3
STRUCTURES PARTENAIRES.....	3
SERVICES PROPOSES.....	4
COUT DU TEST .....	4
<b>II. APPEL A CANDIDATURE POUR LE LIEU-TEST DE TOUR DE FAURE</b> .....	6
DESCRIPTION DU LIEU-TEST .....	6
<b>Localisation géographique</b> .....	6
<b>Environnement immédiat</b> .....	7
<b>Occupation et qualité du sol</b> .....	8
<b>Contraintes environnementales</b> .....	8
<b>Contraintes autres</b> .....	8
<b>Accès à l'eau</b> .....	8
<b>Accès à l'électricité et à l'eau potable</b> .....	9
<b>Bâtiments et équipements</b> .....	9
<b>Mise à disposition du lieu test</b> .....	10
REGLEMENT DE LA CONSULTATION .....	10
<b>Modalités d'analyse des candidatures</b> .....	10
<b>Calendrier estimatif et procédure pour les candidat/e/s</b> .....	13

# I. PRESENTATION DE L'ESPACE TEST AGRICOLE

## OBJECTIFS

Dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial (PAT) « De la Vallée à l'Assiette », la Communauté d'agglomération du Grand Cahors, entreprend de construire un Espace-test agricole en maraîchage biologique afin de soutenir l'installation de futurs maraîchers sur son territoire.

Le test d'activité agricole permet à un futur maraîcher d'expérimenter son projet, dans un cadre juridique et matériel sécurisé, sur un lieu donné et pour un temps défini. Pendant cette phase de test, il n'y a pas de création effective d'entreprise agricole, mais une **mise en situation en « grandeur réelle »** dans une structure immatriculée qui héberge le porteur de projet. En aucun cas le porteur de projet ne se trouve en situation de stage ou d'apprentissage, il doit faire preuve de l'autonomie nécessaire à la création d'une activité de maraîchage.

Ce test permet de :

- Expérimenter la faisabilité technique et économique du projet ;
- Vérifier l'adéquation entre le projet, les motivations, les capacités personnelles et le territoire d'installation ;
- Tester l'activité dans un environnement sécurisé avec une prise de risque et des investissements progressifs ;
- D'évaluer les opportunités en termes de débouchés ;
- Prendre le temps de tisser des liens avec les différents acteurs du territoire ;
- Mener une recherche foncière et le montage technico-économique et financier du futur projet avec les différents acteurs concernés (SAFER, chambres d'agriculture, banques, collectivités territoriales, etc.) ;
- Construire dans la durée un projet d'installation (seul ou à plusieurs) ou d'envisager sereinement et sans frustration une conclusion autre que l'installation agricole (saliariat agricole, modification du projet, report de l'installation, reconversion) si le test amène le porteur de projet à conclure à la non-pertinence de celle-ci.

## STRUCTURES PARTENAIRES et MISSIONS RESPECTIVES

L'ADEAR : Accompagner l'installation de porteurs de projet et plus globalement soutenir le développement de l'agriculture paysanne.

L'AFOCG : Favoriser l'autonomie et la responsabilisation des exploitants agricoles quant à la gestion comptable, fiscale, juridique et humaine de leur exploitation.

Bio46 : Accompagner les agriculteurs vers la conversion en bio et les porteurs de projet vers l'installation en bio. Former et faciliter l'échange de savoirs grâce à du conseil individuel et collectif...

Le CFPPA : Dispenser des formations techniques à des stagiaires en vue d'apporter les bases indispensables à leurs projets d'installation.

BGE : Mettre à disposition un numéro SIRET et offrir les services de couveuse d'entreprise agricole. Dispenser les formations généralistes sur le métier d'entrepreneur (communication, commercialisation, gestion du temps, web).

Apporter un outil de gestion comptable (EVOLBEE) pour répondre aux dimensions légales et comptable de l'activité (avec le soutien de l'AFOCG pour son utilisation).

La Communauté d'agglomération du Grand Cahors : Porter et animer le projet alimentaire territorial visant à structurer une filière maraîchère bio dans la vallée du Lot et coordonner l'espace test agricole.

## SERVICES PROPOSES

---

Le Grand Cahors s'engage à mettre à la disposition du futur maraîcher du foncier en partenariat avec une maraîchère déjà installée, ainsi que le matériel nécessaire à l'exercice de son activité. Durant la période de test, le porteur de projet bénéficie d'un accompagnement aux techniques du maraichage et d'un appui à la création d'entreprise apportés par les partenaires investis dans le projet d'espace test.

- 1) **La « Pépinière »** : mise à disposition des moyens de production et des équipements indispensables à l'exercice de l'activité : surface d'exploitation, bâtiment, matériel...  
→ **Cette fonction est assurée par Isabelle Lagarrigue (agricultrice) et le Grand Cahors**
  
- 2) **La Couveuse** : cadre légal d'exercice du test d'activité
  - **Un hébergement juridique** permet au porteur de projet en test d'exercer son activité de manière légale sans pour autant créer d'entreprise (signature de contrats et engagement pour le compte des porteurs de projet).
  - **Un hébergement fiscal et financier** : réalisation des déclarations fiscales et sociales liées à l'activité du porteur de projet, intégration des mouvements financiers dans sa comptabilité (encaissement des produits, remboursement des frais, etc.).  
La couveuse, et l'hébergement social qui y est associé, permet au porteur de projet de bénéficier de son éventuel revenu de remplacement (allocation d'aide au retour à l'emploi, revenu de solidarité active ou prime d'activité) et de conserver l'accès aux aides à la création d'entreprise pour son installation définitive (DJA, exonérations de cotisations sociales).  
Apport de la Responsabilité civile professionnelle et compte bancaire dédié.  
→ **Cette fonction est assurée par BGE**
  
- 3) **Un Accompagnement** : afin d'assurer le suivi et le soutien du porteur de projet tout au long de son test d'activité, suivant ses besoins, les difficultés rencontrées, et les phases du test.
  - **accompagnement technique** pour le maraichage,  
→ **Cette fonction est assurée par BIO46 et le CFPPA**
  
  - **accompagnement à l'entrepreneuriat** : statut juridique, prévisionnel d'activité, comptabilité / gestion, stratégie d'investissements, modes de commercialisation, gestion clientèle...  
→ **Cette fonction est assurée par l'ADEAR et l'AFOCG**
  
  - **accompagnement humain** : organisation du temps de travail, cohérence projet de vie / projet professionnel, ...  
→ **Cette fonction est assurée par L'ADEAR**
  
  - **insertion dans le milieu socio-professionnel et les réseaux locaux**  
→ **Cette fonction est assurée par l'ADEAR, BIO46 et l'AFOCG Quercy**

## COUT DU TEST pour le PORTEUR DE PROJET

<b>Charges fixes :</b>	
<b>Redevance forfaitaire :</b> Elle comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'accès au foncier et à ses équipements (serres, motoculteur, irrigation)</li> <li>▪ L'entretien courant du matériel</li> <li>▪ L'accompagnement technique proposé par Bio46</li> <li>▪ L'accompagnement à l'entrepreneuriat par l'ADEAR et l'AFOCG</li> <li>▪ La coordination avec la couveuse maraîchère de BGE vous permettant de conserver votre statut de demandeur d'emploi et de vous installer au terme de la période de test</li> </ul>	1 500 € pour 12 mois à compter de l'entrée sur le lieu test
<b>La redevance à BGE :</b> Elle comprend : L'ouverture et la tenue compte bancaire, arc pro, outils gestion comptable, formations...	300 € pour 12 mois
<b>La redevance forfaitaire à l'ASA</b>	400 €
L'adhésion à l'ADEAR	30 €
L'adhésion à BIO46	30 €
L'assurance en responsabilité civile	Prise en charge par BGE
<b>TOTAL ESTIME CHARGES FIXES</b>	<b>2 260 €</b>
<b>Charges variables :</b>	
Les consommables : <ul style="list-style-type: none"> <li>- voiles, bâches, semences,</li> <li>- flux propres à l'utilisation partagée avec Isabelle Lagarrigue (carburant/électricité/eau)</li> </ul>	+/- 800 € (estimation variable en fonction du projet et des surfaces cultivées)
Rémunération de BGE	10% de la marge HT
Acquisition et installation du goutte à goutte en plein champ	Selon les mètres linéaires

La demande de certification BIO sera déposée par la couveuse BGE qui met son numéro SIRET à disposition. Elle sera financièrement à la charge de la collectivité. Il est prévu que la certification soit effective dès l'année de l'entrée en test puisque l'exploitation d'Isabelle Lagarrigue correspond aux attentes du cahier des charges de l'agriculture bio.

## II. APPEL A CANDIDATURE POUR LE LIEU-TEST DE TOUR DE FAURE

### DESCRIPTION DU LIEU-TEST

---

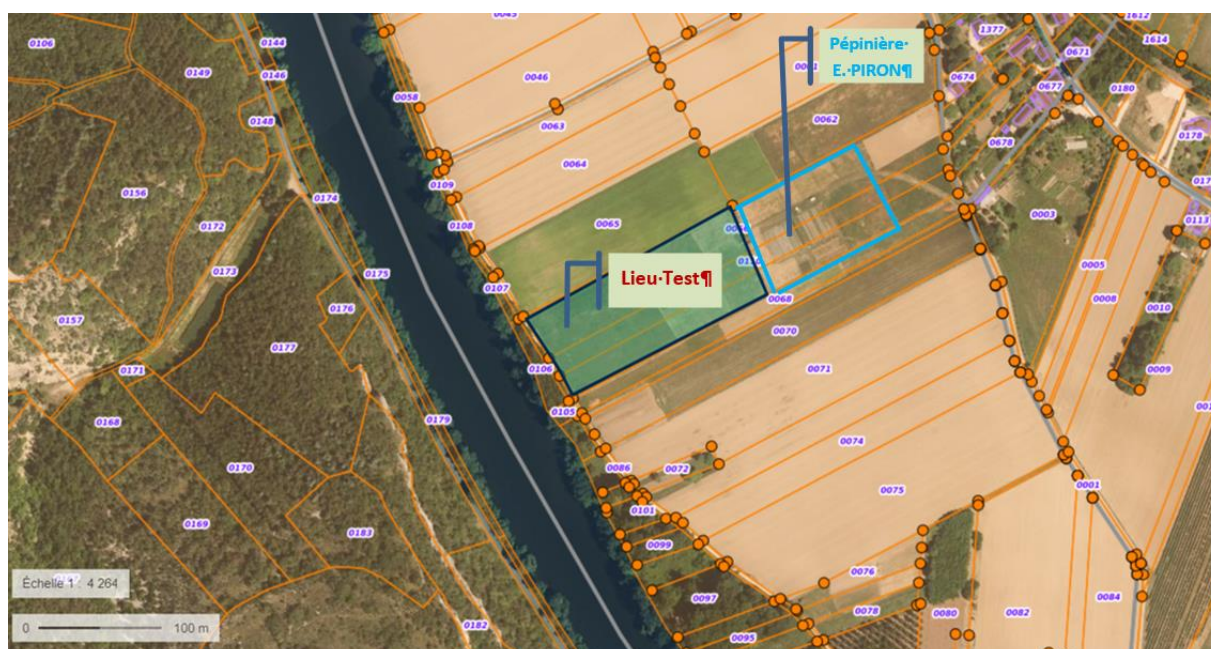
#### Localisation géographique

Située à 30 km en amont de Cahors, au pied de St-Cirq Lapopie, dans une zone touristique, la surface mise à disposition pour l'espace test agricole est de 1 hectare en plaine, au bord du Lot, dans le village de Tour-de-Faure.

L'espace test est installé sur les terres d'Isabelle et François Lagarrigue, maraîchers bio à Tour-de-Faure, dans un ensemble de 3 hectares, dont un est actuellement loué à Emmanuelle Piron, pépiniériste en bio. Le reste de la surface est actuellement une prairie qui n'est pas cultivée.

## Plan de situation : Champs Nègre – TOUR DE FAURE

Section ZB Parcelles 0066, 0110, 0067 : surface 13 000m<sup>2</sup>



### Environnement immédiat :

Le voisin le plus proche est Yann LAURENT, éleveur en poules pondeuses, en bio également, sur une surface de 1 hectare. Il a pour projet de diversifier son activité par du maraîchage. Il gère également avec son épouse 4 chambres d'hôtes et un gîte sur sa propriété.

Sa fille Jenny 30 ans produit au même endroit des mini légumes et fleurs comestibles pour la restauration.

Les parcelles voisines à l'espace test accueillent des productions fourragères gérées par des éleveurs ovins. Un essai de chanvre textile a également été mené en 2021/2022. Le reste des surfaces de la plaine est cultivé principalement en maïs semence.

Un système d'entraide et d'échange de matériel fonctionne actuellement entre Emmanuelle, Isabelle/François, Yann et Jenny. L'entraide crée une dynamique très positive qui mérite d'être pérennisée et pourquoi pas, élargie.

## Occupation et qualité du sol

**Les sols, labélisés en bio**, sont typiques des bords de rivière, **limon sable et argile**. La parcelle est entourée d'une haie, financée par le syndicat mixte des eaux Lot-Celé. Plantée pour les 2/3 en 2021 et achevée en janvier 2023. Cette haie a été conçue par Arbres haie et paysage 46. Outre son rôle écologique évident, elle s'inscrit dans l'intention d'offrir à la plaine de Tour-de-Faure une alternative à la monoculture de maïs semence, installée depuis 40 ans. L'intention étant de favoriser des pratiques agro-écologiques, préservant les sols, les paysages et les gens.

## Clôtures

A l'exception des jeunes plans de haie, le foncier ne dispose pas de clôture. Si cette dernière s'avérait indispensable, un filet mobile pourrait être installé en accord avec Isabelle LAGARRIGUE.

## Contraintes environnementales

L'intégralité de la parcelle, située sur le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy, bénéficie du label Géoparc. Elle est classée en tant que Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type II (grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes). Compte tenu notamment de la sensibilité du milieu et afin de se conformer au Projet Alimentaire Territorial de la collectivité, les produits maraîchers issus des cultures devront être labellisés « Agriculture Biologique »

La rivière Lot ainsi que la berge sont quant à elles classées Natura 2000 et ZNIEFF de type I (sites naturels ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent).

Une attention particulière sera portée sur l'intégration du développement agricole durable dans le projet : économie d'eau, d'énergie, préservation des écosystèmes, etc.

## Contraintes autres

### Risque inondation :

L'intégralité de la parcelle se trouve en zone inondable aléa fort. Il n'est pas rare de voir le Lot sortir de son lit et inonder le foncier. Le milieu de la parcelle où l'implantation des tunnels est envisagée est souvent épargné (d'où l'appellation de « l'île »).

## Accès à l'eau

L'ensemble de la vallée est engagé dans un réseau d'irrigation collectif géré par une ASA installée dans les années 80 par les agriculteurs du village. L'approvisionnement en eau est assuré par ce système du 1er avril au 31 octobre moyennant une redevance forfaitaire annuelle à l'hectare de 400 euros.



Une irrigation complémentaire et indépendante est installée par le Grand Cahors.

## Accès à l'électricité et à l'eau potable

Le site ne permet pas d'accès à l'électricité ou à l'eau potable.

## Bâtiments et équipements

Les équipements nécessaires à l'activité maraîchère sont fournis par la collectivité :

- **2 TUNNELS**

Dimensions : 2 unités de 1 tunnel de 9,30 m de large par 40,00 m de long. Soit une surface de : 744,00 m<sup>2</sup> (372 x 2)

- Fermes et supports de culture tous les 2,00 m à 3 m
- Hauteur faîtage < 4 m
- Hauteur support de culture 2,50 m
- Matériel est conforme à la norme EN 13031 classe B 5

Ancrage au sol : Amarre à vis

Couverture : 2 lignes de 40 m pour couverture Simple Paroi

Longpan :

- 4 lignes de 40 m de bardage à enroulement (voir détail ci-dessous),
- 4 lignes de 40 m d'aération par enroulement avec tube acier (montée sur clip aluminium simple en haut des aérations latérales).

Façades :

- 1 ensemble de 2 façades avec :
- Bas de façade à enroulement en Simple Paroi (voir détail ci-dessous) avec habillage en film EVA 200 microns 4 saisons, incolore et thermique
- Haut de façade pour Simple Paroi avec clip aluminium sur pivot avec habillage en film EVA 200 microns 4 saisons, incolore et thermique
- La fixation du film de couverture sur les fermes d'extrémité est assurée par un clip aluminium double
- 1 ensemble de rideau simple (manivelle direct) sur 2 façades. Maintien par guides film

- **MOTOCULTEUR :**

- 1 Motoculteurs 12 CV équipé d'une fraise de 80 cm :

- Equipements pour le motoculteur :

- 1 charrue rotative 25 – 30 cm adaptée au motoculteur pour labourer et fraiser ;
- 1 broyeur à axe horizontal de 75 cm équipé de couteaux mobiles double Y, déflecteur réglable et roue libre de freinage automatique respectant la norme EN 12733 ;
- Rouleau de précision pour fraise de 80 cm avec réglage de la profondeur de fraisage à partir de 5 cm jusqu'à la profondeur maximale équipé d'un levier à changement rapide ;

- **IRRIGATION :**

- L'aspiration est composée d'une pompe de 12 m<sup>3</sup>/h à moteur thermique, d'un système de filtration et d'un compteur de surface permettant d'être facilement débranchée en fin de journée.

Elle est située dans le Lot, à l'angle aval (ouest) de la parcelle.

- Un réseau primaire indépendant composé d'une ligne de 180 m

- Un réseau secondaire destiné à irriguer le plein champs et les serres :

- Plein Champs :

- 9 lignes d'asperseurs
- 9 vannes pour départ de goutte à goutte
- Le goutte à goutte est à la charge du porteur de projet et reste sa propriété (mobile ou démontable),
- Serres :
  - 2 lignes d'asperseurs,
  - 10 planches de goutte à goutte.

Bâtiments et équipements partagés :

Un accès partagé avec Isabelle Lagarrigue, propriétaire exploitante, pourra être envisagé pour la serre à plan, la chambre froid et l'aire de lavage. L'utilisation par le porteur de projet est conditionnée au respect des lieux (entretien / rangement). Une participation financière sera demandée proportionnellement à la surface utilisée. Elle s'appuiera sur les factures reçues.

Les petits équipements nécessaires à l'activité maraîchère seront financés par le (ou la) maraîcher/maraîchère et resteront sa propriété : pelles, seaux, bâches, voiles, filet, arceaux...

Il en va de même pour les consommables indispensables à la production : semis, amendements...

### Mise à disposition du lieu test

Une contribution forfaitaire de 1 500 € par an sera demandée au porteur de projet. Ce coût est destiné à participer au financement des :

- acquisitions/entretien du matériel
- dispositifs d'accompagnement instaurés par l'ensemble des partenaires.

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

---

### Modalités d'analyse des candidatures

Les projets présentés devront porter sur une production de légumes diversifiés labellisés en « Agriculture biologique ».

Les critères de sélection retenus sont les suivants :

- Expérience du ou de la candidat/e dans le milieu agricole et/ou parcours de formation agricole complet,
- Compétences/expériences du ou de la candidat/e en savoir-faire technique de production légumière, en commercialisation, et en gestion,
- Compétences du ou de la candidat/e en termes de capacité d'adaptation et d'innovation,
- Capacité du ou de la candidat/e à créer des débouchés économiques localement (commercialisation sur le territoire),
- Capacité du ou de la candidat/e à s'insérer dans le tissu socio-économique local,
- Connaissance et compréhension par le/la candidat/e des liens entre le système de production d'une ferme et son environnement au sens large (impact sur la biodiversité, fertilité du sol, émissions carbonées et pollutions, etc.),
- Expression d'une sensibilité aux démarches agroécologiques (volet social, environnemental et économique),
- Solidité technique du projet, qualité des itinéraires techniques proposés, y compris conduite des sols,

- Viabilité économique du projet, pertinence des investissements envisagés, pistes de débouchés commerciaux,
- Etat de maturité du projet (forme juridique prévue, nombre d'emplois prévus à court et moyen terme, calendrier d'installation prévu, exposé des risques envisagés, etc.),
- Situation économique personnelle afin de couvrir les besoins personnels le temps du lancement de l'activité : Apport en numéraire possible (compter autour de 5000€ pour l'installation), soutien économique familial, ARE ou RSA).

Des plus-values seront apportées aux projets qui répondent aux critères suivants :

- Respect de la qualité des sols, préservation de la biodiversité du territoire, économies d'eau et d'énergies,
- Qualité paysagère du projet,
- Création d'activités annexes favorables à l'insertion de l'activité agricole sur le territoire,
- Accompagnement (technique, de projet) par les structures locales dans le processus d'installation et le suivi post-installation.

Le tableau suivant détaille les critères de sélection et leur pondération

<b>Une production de légumes diversifiés labellisés en « Agriculture biologique »</b>	<b>72</b>	
Expérience du ou de la candidat/e dans le milieu agricole et/ou parcours de formation agricole complet		15
Compétences du ou de la candidat/e en savoir-faire technique de production légumière et en gestion		15
Connaissance et compréhension par le/la candidat/e des liens entre système de prod. & environnement		5
Expression d'une sensibilité aux démarches agro-écologiques		5
Solidité technique du projet, qualité des itinéraires techniques proposés, y compris conduite des sols		12
Viabilité économique du projet, pertinence des investissements envisagés		15
Etat de maturité du projet		5
<b>Une commercialisation locale de la production</b>	<b>20</b>	
Compétences du ou de la candidat/e en savoir-faire technique en commercialisation		12
Capacité du ou de la candidat/e à créer des débouchés économiques localement		8
<b>Critères supplémentaires</b>	<b>8</b>	
Respect de la qualité des sols, préservation de la biodiversité du territoire, économies d'eau et d'énergies		2
Qualité paysagère du projet		2
Création d'activités annexes favorables à l'insertion de l'activité agricole sur le territoire		2
Accompagnement (technique, de projet) par les structures locales		2
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

## Procédure prévue pour l'examen des candidatures

Les partenaires de l'espace test agricole se réuniront pour étudier les dossiers de candidature et entreprendre une pré-sélection.

Les candidats retenus seront invités à un entretien individuel pour présenter leur projet et leurs motivations.

## Calendrier estimatif et procédure pour les candidat/e/s

### Calendrier

- Le **14 avril 2023** : Parution de l'annonce (1)
- Jusqu'au **12 mai 2023** : Manifestation d'intérêt par les porteurs de projets (2)
- Le **19 mai 2023** : Visite collective des terrains
- Le **31 mai 2023** : **date limite de dépôt des dossiers de candidature (3)**
- En parallèle : Rencontre avec les différents partenaires, découverte de l'hébergement juridique, l'outil et fonctionnement de la couveuse au travers d'une réunion d'information sur le fonctionnement de l'outil : <https://www.couveuse.net/nous-rencontrer>
- Entre le **12 et le 14 juin** : audition des candidat/e/s retenu/e/s
- Entre le **26 et le 30 juin 2023** : choix du ou de la candidat/e
- **Été 2022** : mise à disposition des terres

(1) Voir les sites internet de :

- l'ADEAR : <https://www.agriculturepaysanne.org/adear-du-lot>
- Bio46 : <https://www.bio46.fr/annonces>
- Le Grand Cahors : <https://cahorsaglo.fr/sur-le-chemin-de-la-transition-ecologique>
- Terre de Lien : <https://www.objectif-terres.org/>
- Le Reneta : <https://reneta.fr/Annonces>
- La Chambre d'agriculture
- La SAFER : <https://occitanie.annonces-safer.fr/vente-propriete-agricole/>
- BGE : <https://www.couveuse.net/>
- L'AFOCG Quercy : <https://www.interafocg.org/afocg46>

(2) Vous êtes invité/e/s à manifester votre intérêt dès que possible, au plus tard le **12 mai 2023**, par un simple courriel adressé au Grand Cahors : [yloiseau@grandcahors.fr](mailto:yloiseau@grandcahors.fr)

(3) Vous êtes invité/e/s ensuite à transmettre votre dossier de candidature par message électronique à la même adresse courriel [yloiseau@grandcahors.fr](mailto:yloiseau@grandcahors.fr) avant le **31 mai 2023 minuit**,

## Constitution du dossier de candidature

Le dossier de candidature se compose d'un formulaire de candidature (cf annexe 2), de documents complémentaires obligatoires et de documents complémentaires optionnels :

- **Formulaire de candidature à remplir** : le formulaire de candidature joint à cet appel à candidature (voir l'Annexe – *Formulaire de candidature*), devra être soigneusement rempli par le/la candidat/e, qui devra décrire le plus précisément possible l'activité agricole qu'il/elle envisage (usage des sols, type de production, bâtiments et matériel nécessaires,

investissements prévus, type de commercialisation, etc.). Il/elle portera une attention particulière à l'insertion de ses activités sur le territoire de la commune.

- **Documents complémentaires à joindre obligatoirement** : le formulaire de candidature devra impérativement être complété avec :
  - Un CV, de forme libre ;
  - Un budget prévisionnel sur 3 ans, de forme libre.
- **Documents complémentaires optionnels, à joindre éventuellement** : le formulaire de candidature pourra, sans obligation, être complété par :
  - Les coordonnées d'une personne référente (agriculteur, technicien agricole, ...) ;
  - Un document de présentation du projet, sous forme libre, comprenant tous les éléments permettant d'apprécier l'intérêt et la viabilité du projet, la motivation et les compétences du candidat ;
  - Tout document (technique, économique, comptable ou autre) susceptible de renseigner la candidature.
- **Suivre une réunion d'information couveuse** : <https://www.couveuse.net/>

Pour toutes demandes de précisions s'adresser à : Yasmina LOISEAU, [yloiseau@grandcahors.fr](mailto:yloiseau@grandcahors.fr)

.....

## **ANNEXE 1**

Synthèse des équipements

## **ANNEXE 2**

Dossier de candidature